



Avoir le droit de nourrir des chats errants

Par **nathalie**, le **19/08/2011** à **00:04**

Bonjour,

Ai-je le droit de nourrir des chats errants ? j'ai appris dernièrement que si j'étais membre d'une association j'aurai le droit de les nourrir. Mais je ne sais pas ce qui est vrai ou faux dans tout ça, merci de m'éclairer. Cordialement

Par **mimi493**, le **19/08/2011** à **00:12**

Vous devez voir avec votre mairie, il s'agit de décisions locales par arrêté